

9. Juni 2011

medien
information

s i a

Projet de territoire suisse Position de la SIA

schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein

société suisse
des ingénieurs
et des architectes

società svizzera
degli ingegneri
e degli architetti

swiss society
of engineers
and architects

La SIA salue les objectifs fondamentaux de l'actuel «Projet de territoire suisse», ainsi que la large assise qui a régi son élaboration. Pour assurer l'efficacité des stratégies arrêtées, la SIA pense toutefois que le projet doit être davantage axé sur un regroupement des pouvoirs, car sa mise en œuvre requiert des priorités affirmées et des modalités plus contraignantes.

La SIA est convaincue que l'actuel Projet de territoire suisse peut devenir un élément essentiel du développement durable de notre cadre de vie naturel et bâti. L'harmonisation du projet avec les principes de développement validés au niveau européen, ainsi que son élaboration sur une base tripartite vont dans le bon sens et contribuent à lui assurer la portée nécessaire. En même temps, la vaste collaboration nationale qui a présidé à l'articulation du projet aux trois échelons fédéral, cantonal et communal fonde aussi sa principale faiblesse: il demeure insuffisamment orienté sur un regroupement des pouvoirs et des ressources aptes à maîtriser les principaux enjeux liés au futur aménagement territorial.

La SIA demande donc que le projet soit attentivement retravaillé sur les points particuliers développés ci-après.

1. Prise en compte des mutations et tendances en cours

Comme cadre de référence pour une stratégie territoriale d'avenir, la SIA déplore fondamentalement que le projet n'approfondisse pas les changements majeurs qui sont à l'œuvre dans quatre domaines en particulier: la forte croissance de la demande en surfaces, les nouvelles accessibilités créées par la construction d'infrastructures de transport performantes, la transformation d'une économie basée sur la production en une économie du

kommunikation
selnaustrasse 16
ch 8027 zürich
t 044 283 15 15
f 044 283 15 16
siamedien@sia.ch

savoir et, last but not least, les mutations à venir en matière d'énergie, qui ont toutes des incidences territoriales.

2. Coordination des mesures de planification

Le principe central du projet qui préconise de renoncer à vouloir faire «tout, partout» pour définir différents territoires d'action et leur assigner des fonctions spécifiques, est salué par la SIA comme une stratégie essentielle pour garantir un développement territorial différencié de la Suisse. Aux yeux de la SIA, toutefois, la définition des territoires d'action est encore trop fortement calquée sur des critères régionaux et géographiques, si bien que la répartition des tâches et des concepts décrite dans les textes et les plans proposés s'apparente encore trop à un alignement. Il n'est donc pas possible d'y lire une stratégie territoriale contraignante, sur laquelle fonder des choix d'implantation et d'investissement fermes.

Plutôt que de se baser sur le contexte et sa typologie, la délimitation des territoires d'action doit davantage s'appuyer sur une analyse de leur accessibilité, tandis que les mesures d'aménagement envisagées à l'intérieur de ceux-ci doivent définir des préséances plus claires et être coordonnées en vue des besoins prioritaires à satisfaire. Dans cette perspective, la SIA déplore aussi l'oubli des axes de transit (Nord-Sud, Est-Ouest), ainsi que des espaces aéroportuaires, parmi les territoires d'action d'importance nationale.

schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein

société suisse
des ingénieurs
et des architectes

società svizzera
degli ingegneri
e degli architetti

swiss society
of engineers
and architects

3. Infrastructures de transport comme dispositif de réglage

Le déploiement d'un réseau polycentrique, axé sur les aires métropolitaines comme principaux pôles de développement, est une stratégie justifiée selon la SIA. Elle est en revanche plus sceptique quant à l'efficacité des réseaux de villes pour asseoir et augmenter la compétitivité internationale du pays. Pour la SIA, le véritable dispositif de réglage du développement territorial réside bien davantage dans les investissements dirigés vers les infrastructures de transport et les processus de transformation que ceux-ci déclenchent. Plutôt que sur le concept abstrait du réseau de villes, il faut donc insister sur la coordination systématique de l'aménagement du territoire et du développement des transports comme facteur clé de l'évolution. Il sera en l'occurrence décisif de dégager des priorités claires pour arbitrer les intérêts en présence. Or ces priorités stratégiques ne ressortent pas des cartes illustrant le projet actuel et sont trop peu développées dans le texte.

4. Instruments légaux flexible

Pilier essentiel d'une gestion économe du sol, le «développement de l'urbanisation vers l'intérieur» qui est inscrit dans le projet, de même que la préséance clairement attribuée au renouvellement du milieu bâti avant l'ouverture de nouvelles zones constructibles, sont comme il se doit salués par la SIA. Les questions qui se posent en l'occurrence touchent à la mise en oeuvre: quel degré de contrainte le projet de territoire doit-il exercer sur les divers acteurs impliqués et comment les principes qu'il énonce se traduiront-ils sur le plan légal? Pour la SIA, une concrétisation des importants desseins articulés dans le Projet de territoire suisse ne sera possible que si des instruments complémentaires flexibles sont introduits sur le plan légal. Du point de vue juridique, de nouvelles conditions-cadres seront en particulier nécessaires pour intervenir sur l'aménagement des territoires fonctionnels.

9. Juni 2011

medien
information

s i a

5. La Confédération comme chef d'orchestre

La mise en oeuvre du projet passe en outre par un renforcement des prérogatives opérationnelles de la Confédération: comme acteur principal elle doit créer les conditions nécessaires aux changements de cap décisifs et veiller à un équilibre entre les entités territoriales. Les instruments financiers ayant des effets territoriaux doivent surtout être repensés et coordonnés par le biais du projet. La refonte de ce dernier doit approfondir les soutiens potentiels au développement territorial souhaité dans les domaines de la péréquation financière, de la promotion régionale, de la promotion économique, du développement des infrastructures de transport et des subventions agricoles. En bref: le projet de territoire doit devenir un cadre de référence contraignant qui se superpose aux politiques sectorielles de la Confédération.

Pour résumer, la SIA se félicite de la pertinence et de la justesse de la plupart des intentions, stratégies et directives d'action intégrées au Projet de territoire. Mais celles-ci ne précisent pas encore avec assez de rigueur, que seules des mesures ciblées et un regroupement des prérogatives permettront de matérialiser la projection envisagée pour l'avenir de la Suisse.

schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein

La SIA se déclare prête à soutenir sans réserves la mise en œuvre du Projet de territoire.

société suisse
des ingénieurs
et des architectes

società svizzera
degli ingegneri
e degli architetti

Avis aux rédactions:

Vous trouverez la version intégrale de la prise de position de la SIA sur le Projet de territoire suisse sous: <http://www.sia.ch/presse>

swiss society
of engineers
and architects

Merci d'adresser vos éventuelles questions à:

*Thomas Müller, directeur de la communication SIA,
thomas.mueller@sia.ch, Tél. 044 283 15 93*

ou:

*Thomas Noack, responsable SIA pour l'aménagement du territoire,
thomas.noack@sia.ch, Tél. 044 283 15 85*

kommunikation
selnaustrasse 16
ch 8027 zürich
t 044 283 15 15
f 044 283 15 16
siamedien@sia.ch